



INDEXATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGIRC SÉRIEUX BLOCAGE !

Nouvelle preuve de l'amateurisme des signataires de l'accord AGIRC/ARRCO du 18 Mars 2011 que la CFE-CGC n'a pas signé : Cet accord de circonstance n'a pas prévu le rattrapage de l'inflation 2011 sur les pensions de retraite !

Bien sûr, cela satisfait les employeurs ! Mais pas leurs alliés CFDT, CFTC, FO qui s'aperçoivent enfin des travers de cet accord signé avec légèreté.

Le Conseil d'Administration de l'AGIRC du 8 mars 2012 n'a pas réussi à dégager une majorité. Nous sommes donc actuellement dans une situation de blocage sur la revalorisation des retraites AGIRC !

Un nouveau rendez-vous des partenaires sociaux est programmé le 20 mars 2012.

À défaut d'accord à cette date, le pouvoir d'achat des retraités sera amputé* !

Une nouvelle fois, la CFE-CGC dénonce les conséquences désastreuses d'un accord qui fait fi des intérêts des assurés.

Voilà où conduit l'aveuglement de certains pour briguer des Présidences (CFDT à l'AGIRC, CFTC à la CNAF, FO à la CNAV).

En l'absence d'une négociation loyale et sincère sur les fondamentaux de la retraite complémentaire, le choc sera rude !

* Positions prises lors du CA du 08 mars 2012 :

EMPLOYEURS : favorables à une inflation à un taux de 1,7 % (taux prévisionnel 2012)

SALARIES : favorables à une inflation à taux 2,25 % (taux prévisionnel 2012 (1,7 %) + rattrapage 2011 (0,55%))

Tout est donc à craindre entre 0 % et 2,25 %